

# AQVITANIA

TOME 29

2013

*Revue interrégionale d'archéologie*

*Aquitaine*

*Limousin*

*Midi-Pyrénées*

*Poitou-Charentes*

*Revue publiée par la Fédération Aquitania,  
avec le concours financier  
du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie  
et de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux,  
et soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS*

# SOMMAIRE

AUTEURS .....	5
C. MAITAY, J. GOMEZ DE SOTO, M. MÉLIN	
La pointe de lance du type de Tréboul d'Ouzilly (Vienne).....	7-17
P. URIBE AGUDO	
Espacios convivales en las viviendas urbanas del Valle medio del Ebro desde la etapa postnumantina hasta el conflicto sectoriano .....	19-41
J. LE RAY, avec la collaboration de D. LACOSTE, M. PERNOT	
La sépulture de La Tène finale de Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne) .....	43-65
Annexe 1	
M. PERNOT	
Analyses des composition du couteau et d'un des trois rasoirs .....	66
Annexe 2	
D. LACOSTE	
Observation sur les trois rasoirs et la pierre à aiguiser.....	67-68
F. VERDIN, avec la collaboration de M. CHATAIGNEAU	
Marcus Agrippa et l'Aquitaine .....	69-104
F. BERTHAULT	
De la Dressel 1 à la Pascual 1 : courants commerciaux et population de la Tène D et du début de l'Empire dans les basses vallées de la Dordogne, de la Garonne et l'Estuaire girondin.....	105-135
D. HOURCADE, L. MAURIN	
Mars Grannus à <i>Cassinomagus</i> (Chassenon, Charente).....	137-153
D. FOY, M.-T. MARTY	
Les importations de verres septentrionaux dans le Sud de la Gaule (III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup> s.) : des liens avec les ateliers rhénans.....	155-189

A. BEYRIE, A. BERDOY

La fouille de la ZAC d'Asson (Pyrénées-Atlantiques) : lecture croisée pour une histoire  
de l'occupation du sol (x<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> s.) et d'un quartier artisanal sidérurgique (x<sup>e</sup> s.) dans le piémont béarnais ..... 191-238

J. ROGER, R. DELHOUME

L'étude des sarcophages (analyse critique et orientations nouvelles) :  
une contribution à la question des cimetières du haut Moyen Âge en Creuse..... 239-287

Annexe

J.-P. FLOC'H

Les sarcophages en granite du département de la Creuse.

Inventaire pétrographique et origine géographique des matériaux utilisés..... 288-310

Y. MIRAS, P. GUENET, F. CRUZ, J.-P. GARCIA, C. PETIT, J.-P. GUILLAUMET

Gestion des ressources naturelles dans le Pays de Tulle : impacts paysagers et histoire du châtaignier  
(*Castanea sativa* Mill.) de l'Antiquité à la Renaissance d'après la palynologie..... 311-330

#### **RÉSUMÉ DE MASTERS**

G. CLAMENS, Étude sur l'occupation du sol dans le sud de la cité des Cadurques dans l'Antiquité..... 333-339

L. CARPENTIER, Recherches sur l'origine des temples à plan centré en Gaule romaine..... 341-345

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

# Mars Grannus à *Cassinomagus* (Chassenon, Charente)

## RÉSUMÉ

L'inscription découverte en octobre 2012 à Chassenon, lors de la fouille des thermes de Longeas, atteste l'existence d'un culte rendu localement à Mars Grannus et à la déesse Cobrandia. La dédicace, datée du II<sup>e</sup> s. p.C., commémore la construction d'un édifice – peut-être les thermes – par un évergète lémovice et ses deux fils.

## ABSTRACT

The inscription discovered in October 2012 in Chassenon, during the excavation of the Longeas baths, attests the local cult of Mars Grannus and goddess Cobrandia. This second century AD dedication commemorates the construction of a building –perhaps the baths– by a Lemovice benefactor and his two sons.

## MOTS CLÉS

Chassenon, Thermes, Mars, Grannus, Cobrandia

## KEYWORDS

Chassenon, Baths, Mars, Grannus, Cobrandia

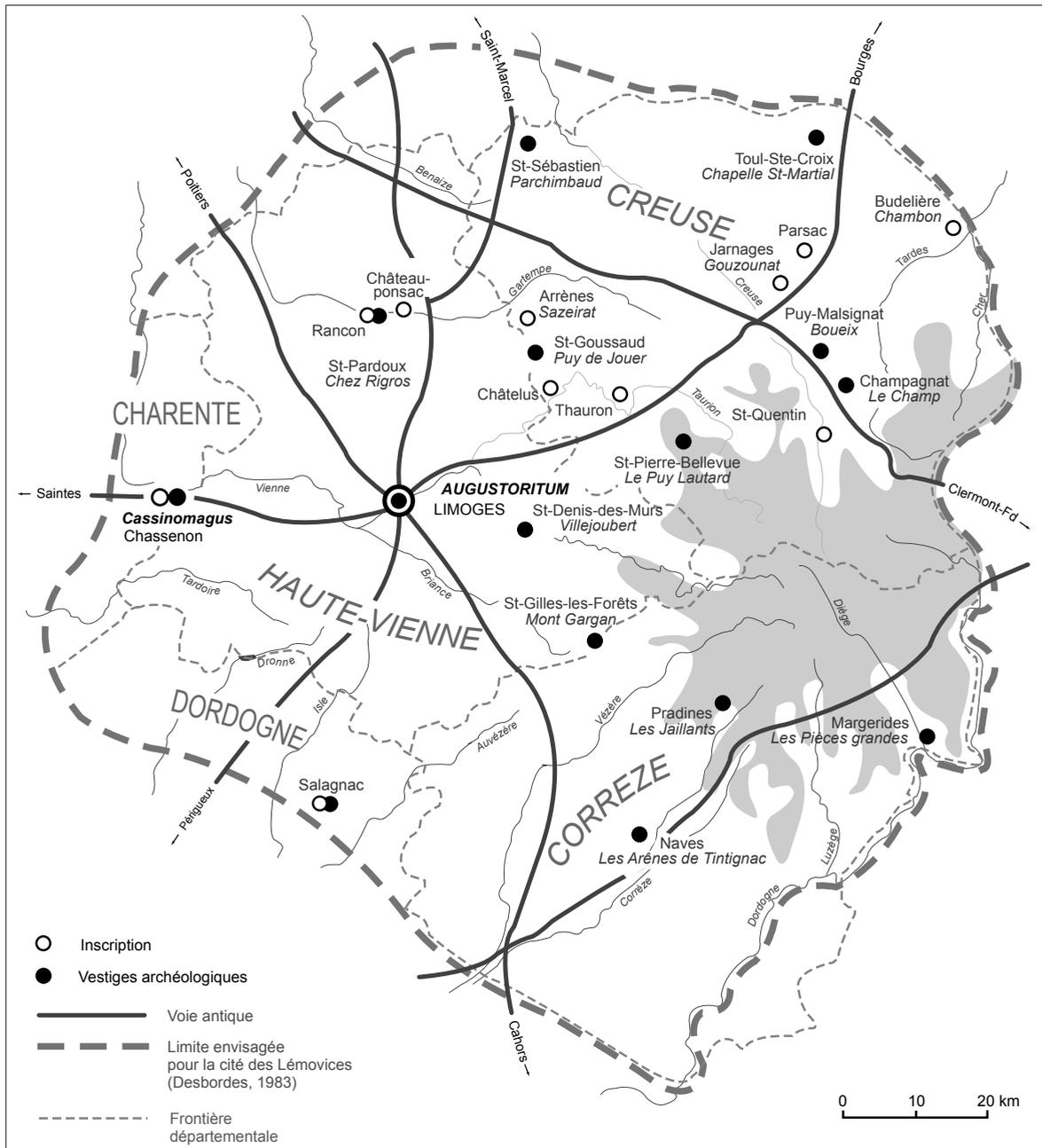


Fig. 1. Les sanctuaires de la cité des Lémovices (L. Maurin d'après C. Doulan 2008). Point noir : sanctuaire attesté par des vestiges archéologiques. Cercle vide : Inscriptions relatives à un sanctuaire.

Une inscription exhumée récemment en Charente, à Chassenon (*Cassinomagus*), est le premier texte épigraphique lapidaire découvert dans cette agglomération de l'ancienne cité des Lémovices, connue pour son "grand sanctuaire"<sup>1</sup> où les recherches ont repris depuis plusieurs années<sup>2</sup>. Les inscriptions religieuses sont rares (quatorze au total)<sup>3</sup> dans cette cité où l'on comptait environ vingt-cinq sanctuaires (fig. 1)<sup>4</sup>.

## L'INSCRIPTION : LES ÉLÉMENTS MATÉRIELS

### Les conditions de la découverte

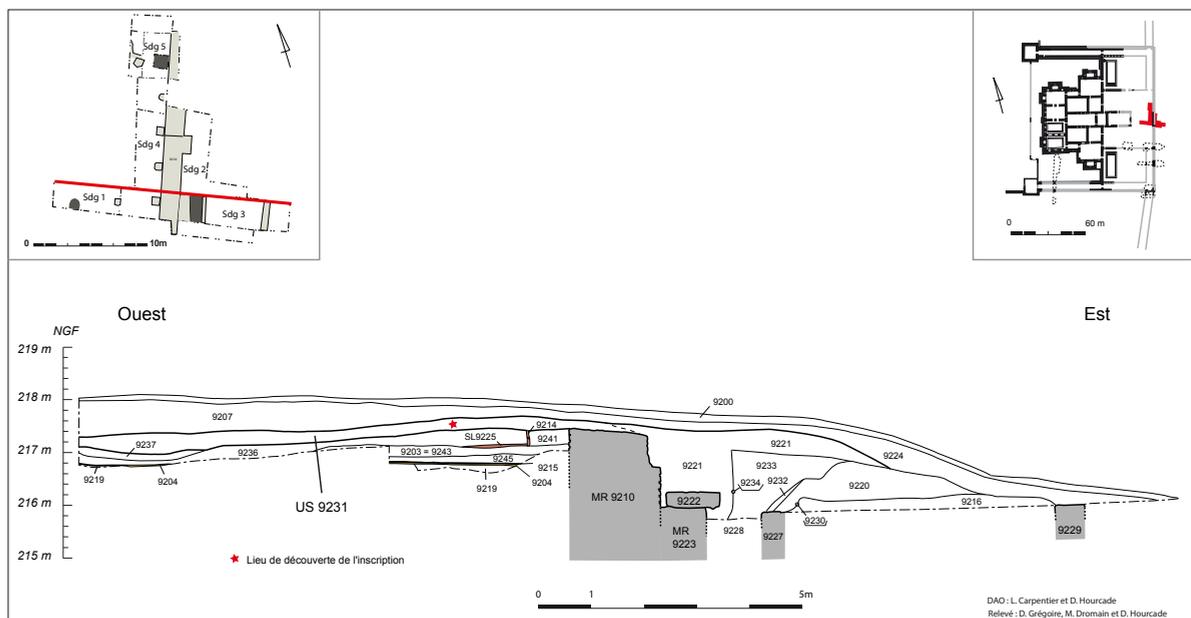


Fig. 2. Le contexte de la découverte (US 9231). Coupe stratigraphique est/ouest du sondage Z953 (L. Carpentier, D. Grégoire et D. Hourcade).

1- Sur cette terminologie, Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier 2006, VIII.

2- Doulan et al. 2012.

3- *CIL*, XIII, 1421 (Le Châtelet, cne de Budelière, Creuse) ; *CIL*, XIII, 1422 (Gouzouat, cne de Jarnages, Creuse) ; *CIL*, XIII, 1426 (Sous-Parsac = Parsac ? Creuse) ; *CIL*, XIII, 1439 = *ILTG* 189bis = AE 1953, 110 (Salignac, Dordogne) ; *CIL*, XIII, 1446 (Châteauponsac, Haute-Vienne) ; *CIL*, XIII, 1448 (Rancon, Haute-Vienne) ; *CIL*, XIII, 1452 (Sazeirat, cne d'Arrènes, Creuse) ; *ILTG* 185 (Thauron, Creuse) ; *ILTG* 186a et 186b (Saint-Quentin, Creuse) ; *ILTG* 189 (Châtelus-le-Marcheix, Creuse) ; *ILTG* 191 (origine inconnue, conservée à Saint-Junien, Haute-Vienne) ; AE 1989, 521 = AE 1991, 1222 (Limoges). Le nom des divinités concernées n'est que rarement connu. Sont attestés, par ordre de fréquence : les *Numina Augustorum* (*CIL*, XIII, 1449 ; *ILTG* 185 ; *ILTG* 186a et *ILTG* 186b), Mercure (*CIL*, XIII, 1426 ; *ILTG* 186a ; *ILTG* 186b ; *ILTG* 189), Jupiter *Optimus Maximus* (*ILTG* 185), Hercule (*CIL*, XIII, 1448), Pluton (*CIL*, XIII, 1449), Silvanus (*ILTG* 191), ainsi que Mars et Grannus (AE 1989, 521 = AE 1991, 1222).

4- C. Doulan (2008) compte 19 sanctuaires attestés par l'archéologie, dont un à Limoges. Les inscriptions religieuses peuvent provenir des sites où elles ont été trouvées, mais aussi de sites attestés dans le voisinage. Trois sanctuaires connus par l'archéologie ont livré des fragments d'inscriptions : ce sont, outre Chassenon, Salignac (Dordogne, *CIL*, XIII, 1439) et Rancon (Haute-Vienne, *CIL*, XIII, 1449).

La pierre a été découverte le 2 octobre 2012 dans les thermes “de Longeas”<sup>5</sup>. Elle se trouvait dans l’axe de symétrie exact de l’édifice, à 2 ou 3 m du mur de façade oriental, à l’intérieur de la grande pièce froide en U qui encadre la cour de chauffe. La face inscrite était contre terre, dans un niveau (US 9231) qui est postérieur à la réoccupation du début du VI<sup>e</sup> s. p.C. et qui correspond à la démolition du mur de façade (fig. 2). Lors de sa mise au jour, le bloc a été fracturé dans son angle inférieur droit et plusieurs éclats superficiels ont été provoqués sur le côté droit et à l’arrière.

### Les différents éléments du support

Bloc parallélépipédique en calcaire. *Dim.* : 55/66,5/17<sup>6</sup>.

Le flanc gauche de la partie de la plaque qui subsiste est net et soigneusement poli ; on en déduit qu’à l’origine cette plaque inscrite comprenait deux blocs soigneusement assemblés dont celui de droite a été retrouvé<sup>7</sup> (fig. 3). Ils devaient être identiques, ce qu’impose la restitution assurée des l. 1 et 6 et, comme on le verra, la mise en page de l’ensemble ; réunis, ils constituaient une grande plaque de 133 cm de longueur. Sur le côté droit, une encoche médiane aux bords obliques (hauteur 11, largeur 2,5), semble bien être le logement d’un élément taillé à part, qui devait avoir son symétrique sur le côté gauche de la dalle. Des queues d’aronde seraient trop étroites ; il faudrait penser plutôt à des ornements rectangulaires ou semi-circulaires se développant sur la hauteur de la pierre (fig. 4). On ne peut supposer deux larges agrafes latérales en métal, destinées à maintenir en place chacun des blocs ou, reliées au dos de la pierre, pour les souder entre eux ; en effet, il aurait fallu aussi, dans ce cas, en haut et en bas, des agrafes dont on n’a aucune trace<sup>8</sup>. Il n’y a aucun vestige de scellement ; la pierre devait donc être simplement encastrée.

### Le champ épigraphique

Le champ épigraphique subsistant est bordé par un cadre : un bandeau plat (largeur 5,5) aux angles marqués d’un trait oblique enferme un cadre mouluré (douceur) en faible relief (largeur 4,5) ; le niveau du champ épigraphique est en retrait de 3,7 cm par rapport à celui du bandeau du cadre.

Dimensions du champ épigraphique : 35/55,5 (avec quelques irrégularités très mineures). Marge supérieure : 1,5 à 2 ; marge inférieure : 1 à 1,3.

### La mise en page et le style de l’écriture

La partie conservée témoigne du soin méticuleux qui a été apporté à la mise en page ; celle-ci est déterminée par l’axe de symétrie vertical qui correspond à la ligne de jonction des deux pierres ; les marges de droite auront leurs symétriques à gauche, sur le bloc manquant<sup>9</sup>.

La gravure des lettres fournit, comme la mise en page, de précieux critères de restitution. Les sillons sont profonds, les graisses généralement bien mises en évidence par rapport aux maigres ; la sobriété du style est constante. Un trait caractéristique de la main de l’artisan est le démembrement fréquent des lettres comprenant des courbes : celles-ci sont traitées séparément et réunies ensuite par des creux très légers et plus ou moins réguliers. L’alignement est rigoureux. Les lettres sont carrées ; un grand nombre d’entre elles sont

5- Les fouilles, dirigées par D. Hourcade et soutenues par l’État, le Conseil général de la Charente (propriétaire du site) et l’université de Bordeaux 3 (Ausonius), s’inscrivent dans le cadre du PCR “Cassinomagus (Chassenon) : l’agglomération et son ensemble monumental” (coord. G. Rocque et S. Sicard). Bibliographie et historique des recherches dans Hourcade *et al.* 2012.

6- Les dimensions sont toutes indiquées en centimètres.

7- La mise en page et les restitutions proposées excluent la présence de plus de deux blocs.

8- En outre, il n’y a aucune trace de rouille qui serait due au métal sur les côtés ou au dos de la pierre. Noter que les épaufrures autour de l’encoche de droite ne sont pas des traces d’arrachement d’une quelconque agrafe ; elles datent de la mise au jour.

9- Sur la fig. 6, le léger bombement du cadre en relief vers la gauche, en haut et en bas, est une déformation due à la prise de vue au centre de la partie conservée de la pierre.



Fig. 3. La pierre : le côté gauche rectiligne (cl. D. Hourcade).

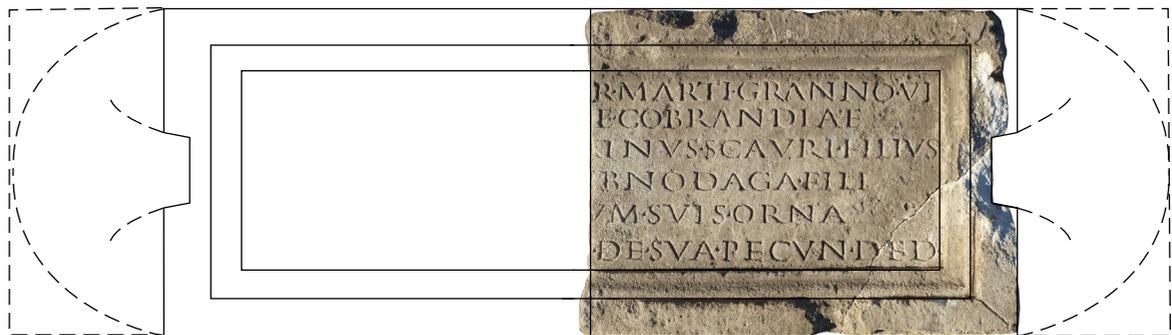


Fig. 4. La pierre : restitution hypothétique des volumes (D. Hourcade et L. Maurin).



Fig. 5. Variantes de détail dans le dessin des lettres : la lettre R (L. Maurin).

de longueur à peu près égale : A, B, C, D, G, N, O ; M est un peu plus long ; N tend à être plus long que haut. Les autres lettres sont un peu plus étroites. R a une barre terminale plus ou moins souple et développée. Les points de séparation triangulaires sont régulièrement répartis ; l'espace supplémentaire qu'ils demandent est faible.

Le dessin des lettres montre de nombreuses variantes de détail (fig. 5), comme celui des points de séparation. Le sommet des lettres est parfois peu soigné (les A, l. 2) et l'empatement manque souvent de finesse et de souplesse. Les restitutions sont aussi guidées par les espaces entre les lettres, plus étroits l. 1 et 2, plus larges ailleurs, même s'ils ne sont pas d'une régularité rigoureuse.

Du fait de la nature du calcaire, le sillon n'est pas parfaitement régulier ; le bord des lettres est souvent légèrement écorché, ce qui ne se remarque guère, même à faible distance.

L'impression d'ensemble est bonne, l'exécution très appliquée. On a affaire à un lapicide qui veut afficher la qualité de la mise en page et celle du dessin des lettres et de la gravure, malgré un certain manque de maîtrise pour ce type de travail.

*Dim* : lettres : 3. Interligne : l. 1/2 : 1,3 ; l. 2/3 : 2 ; l. 3/5 : 2,2 ; l. 5/6 : 2,5. L'interligne croît légèrement de haut en bas.

## LES DIVINITÉS TUTÉLAIRES DU MONUMENT

### **Numinib(us) Augustor(um)**

La restitution de la l. 1 s'impose sans difficulté : il est fréquent qu'en Gaule les dédicaces aux divinités nomment en premier lieu le *Numen Augusti* ou bien les *Numina Augustorum*. Dans la dédicace de Chassenon, si l'on suppose que le second terme reflète la composition du premier, la restitution *numinib(us) Augustor(um)* demande 14 lettres, chiffre de celles de la partie conservée (fig. 6).

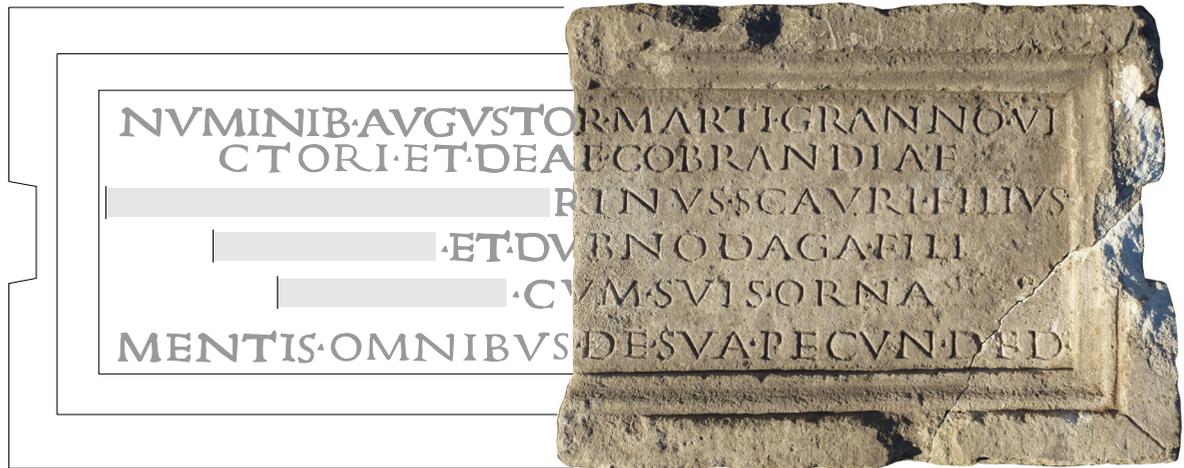


Fig. 6. Restitutions assurées (lettres foncées) ou hypothétiques (plages grises) (D. Hourcade et L. Maurin).

Cette invocation à la Puissance divine créatrice des empereurs<sup>10</sup>, mise au pluriel (*numina Augustorum*), peut se rapporter uniquement aux membres du collège impérial quand il y a deux ou même trois corégnants<sup>11</sup>. Cependant, selon D. Fishwick, les *numina Augustorum*, très souvent abrégés en *NVM AVG*, désignent le plus souvent tous les membres de la famille impériale, la *domus divina*<sup>12</sup>. L'expression peut englober aussi les *diui* qui ont précédé le souverain régnant<sup>13</sup>. Le pluriel *numina Augustorum* peut donc avoir des acceptions diverses, ou cumulées<sup>14</sup>.

En Gaule, les *numina* impériaux sont très fréquemment associés à une divinité ou, comme à Chassenon, à plusieurs. Sauf quand il s'agit de Jupiter, ils sont toujours nommés en tête ; W. Van Andringa déduit de cette préséance que "les dieux locaux ont été redéfinis en fonction du pouvoir impérial divinisé"<sup>15</sup>. On note à Chassenon l'absence de ET après l'invocation aux *numina* pour introduire les divinités ; le cas est loin d'être unique<sup>16</sup>.

10- Le culte du *Numen Augusti* a été créé à Rome par Tibère le 7 janvier 9 p.C. et il a été rapidement adopté par les communautés provinciales, notamment en Gaule (Van Andringa 2002, 167, avec carte de répartition dans les Gaules et les Germanies, et tableau, 299-301) ; sur l'importance politique de ce culte pour les communautés, *ibid.*, 196-197.

11- On en a des exemples qui ne laissent pas de doute quand il s'agit des *NVMINA AVGG* ou *AVGGG* ou *AVG N*. Le libellé au pluriel apparaît fréquemment à partir de la fin II<sup>e</sup> s., quand les collèges impériaux vont se multiplier (Van Andringa 2002, 168).

12- Fishwick 1987-2004, II, 1, 390-391 et III, 3, 265-266 relève les invocations aux *numina Augustorum* avant 161. La formule ne semble pas antérieure au règne d'Hadrien.

13- *Id.*, 1987-2004, II, 1, 391 (cf. Van Andringa 2002, *ibid.*) ; il cite ainsi l'inscription d'un autel taurobolique de Lyon (*CIL*, XIII, 1752), daté de 190, où *Magna Mater* est associée aux *Numinib(us) Aug(ustorum) totiusque domus divinae* : Commode étant alors seul souverain, le pluriel inclut les *diui*, indépendamment de la famille impériale, citée ensuite. Selon Fishwick, c'est sous les Antonins et les Sévères que l'on trouverait le plus fréquemment l'inclusion des *diui* dans la formule.

14- Van Andringa 2002, 183-184 n. 42.

15- *Ibid.*, 170. Fishwick 1969, 77-81 relève que le *numen* peut venir en second quand un empereur vivant nommément désigné est en cause (ex. *RIB* 949 : *Deo Marti Ocelo et numini imp. Alexandri*).

16- *CIL*, XIII, *passim*, cf. Van Andringa 2002, 299-301 (tableau).

## Mars Grannus Victor, dieu des Lémovices

### Les critères des restitutions

À la suite de l'invocation aux *Numina*, deux hypothèses se présentent pour compléter la première ligne.

- Ou bien on suppose une divinité ou une épiclèse supplémentaire dont la première syllabe serait *vi-*. Or aucun nom de divinité attestée, masculine ou féminine, ne semble pouvoir parfaitement combler la lacune du début de la l. 2. De même, aucune des quelque 90 épiclèses connues de Mars ne commence par *vi-*. Nous choisissons donc d'écarter cette hypothèse.

- Ou bien la restitution reprend des qualificatifs bien connus pour le dieu Mars. Deux solutions sont alors possibles (majuscules italiques ci-dessous).

- *MARTI·GRANNO·VICTORIAE·DEAE·COBRANDIAE*, soit quatre divinités formant deux couples, Mars et Victoria, Grannus et *dea Cobrandia* ; ou bien trois divinités : *Mars Grannus, Victoria, dea Cobrandia*.

- *MARTI·GRANNO·VICTORI·ET·DEAE·COBRANDIAE*, soit deux divinités ; Grannus est une épiclèse de Mars qualifié en outre de Victorieux, avec une parèdre, *dea Cobrandia*.

Ligne 2 : dans les deux hypothèses, le nombre de lettres est de 10 sur la partie gauche restituée, de 11 sur la partie droite conservée, la différence tenant à la longueur variable des lettres.

La première solution avec quatre divinités est à exclure par sa formulation même, avec l'alternance des dieux et des déesses. Dans le cas de trois divinités, il n'y aurait pas de conjonction *ET*, l. 2 (puisqu'il n'y en a pas dans la l. 1) ; l'espace disponible serait alors un peu trop long pour loger seulement *Vi[ctoriae dea]*<sup>17</sup>.

La seconde solution comprend un point séparatif supplémentaire et elle établit un meilleur équilibre dans la disposition du texte. Elle s'insère parfaitement dans l'espace libre, elle nous semble donc préférable.

### Mars et Grannus

L'inscription de Chassenon montre que Grannus est devenu une épiclèse de Mars, alors qu'elle est ailleurs en Gaule une de celles d'Apollon ; jusqu'ici, c'est uniquement ce rapport à Apollon qui a fait connaître cette divinité indigène, au moins son nom, et lui a donné un certain rayonnement<sup>18</sup>. La vocation d'Apollon gallo-romain est diverse, telle qu'elle ressort des sources antiques, principalement des textes épigraphiques<sup>19</sup> ; il serait intéressant pour nous de déterminer la part de Grannus dans l'Apollon Grannus, en scrutant l'origine de l'épiclèse. Mais le nom de Grannus, "(le dieu) à la barbichette" ne donne aucune indication sur sa place et son rôle dans le monde divin de l'époque de l'Indépendance<sup>20</sup>.

Une inscription de Limoges permet cependant d'évoquer certains rituels précoces (sous l'empire) du culte de Grannus :

17- C'est pourquoi on a écarté d'emblée la restitution *Victoriae Cobrandiae*, hypothétique parèdre de Mars Grannus, car l'espace disponible serait alors beaucoup trop long.

18- Jufer & Luginbühl 2001, 43-44, ont relevé en Gaule 24 attestations épigraphiques d'Apollon Grannus (parmi lesquelles ils comptent *CIL*, XIII, 5942) et 2 de Grannus Apollon sur deux faces de la même inscription du Norique (*AE* 1978, 595) ; sur les sources relatives à Apollon Grannus, *RE* 7.2 (1912), col. 1823-1827 (Ihm). Hors de Gaule, on trouve quelques dédicaces à Apollon Grannus (Granus, Granios) de l'Espagne à la Lydie (cf. Duval 1956, 78).

19- Hatt 1989, 256 ; Van Andringa 2002, 137-139.

20- Delamarre 2002, s. u. *grannos*, 'barbe ?' L'étymologie donnant le sens de "barbe, poils, moustache, petite barbe" est celle qui semble actuellement la mieux assurée, cf. aussi Lambert 1994, 195. Cependant, dans une étude minutieuse Zeidler 2008 penche plutôt pour le sens de "soleil ardent" ou simplement "soleil", mais dans sa démonstration, l'attraction du rapprochement bien attesté de Grannus et d'Apollon a pu jouer un rôle déterminant.

*Postumus Du[m]norigis f(iilius) verg(obretus), aqu-/ am Martiam decam-/ noctiacis Granni (de) s(ua) p(ecunia) d(edit).*

Dans ce texte<sup>21</sup>, Postumus offre à ses frais dans ou près de la capitale de la cité un aqueduc, l'*aqua Martia*, pour célébrer la "fête des Dix Nuits de Grannus"<sup>22</sup> ; cette conduite alimentait donc un sanctuaire de Grannus, divinité dont le culte nécessitait l'utilisation de l'eau pour accomplir un rituel qui se poursuivait pendant dix jours et dix nuits. L'aqueduc est mis en service pour les fêtes de Grannus de telle année, mais il rend pérenne l'alimentation en eau du sanctuaire ; il faut y voir une transformation et, en suivant littéralement le texte, une certaine romanisation des aménagements, avec la construction de l'aqueduc et le nom qui lui est donné ; c'est sans doute à juste titre que W. Van Andringa l'a mise en rapport avec le transfert du sanctuaire du centre-ville vers un site nouveau d'où proviendrait notre inscription<sup>23</sup>. Que l'eau soit utilisée dans un sanctuaire n'a rien d'original<sup>24</sup>, mais ici le calibre de la canalisation indique une eau coulant en abondance, et l'on supposera alors une architecture et des installations permanentes pour le parcours de l'eau (fontaines, bassins, piscines)<sup>25</sup>.

L'inscription de Limoges apporte une autre information, d'ordre à la fois religieux et politique : l'engagement du *vergobret*, premier magistrat de la cité des Lémovices devenue romaine, assure que Grannus en était une des divinités majeures.

Postumus offre l'*aqua Martia*. Les aqueducs provinciaux ne portent pas de surnom divin<sup>26</sup>, ce qui implique que celui qui alimentait le sanctuaire de Grannus avait un caractère et un rôle spécifiques, et qu'il avait été sans doute aménagé uniquement pour desservir le lieu saint. Le nom donné à la conduite évoque immédiatement un rapport entre Mars et Grannus, évident maintenant que nous connaissons l'inscription de Chassenon<sup>27</sup>.

### Mars Grannus

L'inscription de Limoges atteste ce lien entre Mars et Grannus dès l'époque julio-claudienne ; elle est donc largement antérieure à l'assimilation que révèle la dédicace de Chassenon où l'emploi d'un nom double, Mars Grannus, met en évidence la personnalité complexe, romaine et gauloise de la divinité nouvelle ; ce processus fut très courant dans la Gaule romaine, le nom double indiquant qu'il n'y avait pas une fusion pure et simple des deux divinités.

21- L'inscription est étudiée par Bost & Perrier 1990 (AE 1989, 521 ; 1991, 1222) ; dans leur étude, une photographie montre, sous l'inscription, une perforation cylindrique de la pierre qui portait vraisemblablement un mascarón, au débouché de l'aqueduc, sans doute dans le sanctuaire (ø du conduit 10 cm environ, soit 8 cm ? d'ouverture pour la canalisation elle-même). Situation possible du sanctuaire correspondant : Van Andringa 2002, 66-67.

22- Lejeune 1991, 192 ; 1995.

23- Van Andringa 2002, 66. Il existait près du forum romain un important sanctuaire urbain dont les structures et le rituel ont des caractères préromains ; les données archéologiques et leur interprétation sont présentées par Loustaud 2000, principalement 311-324. Le sanctuaire semble avoir été fondé à l'époque augustéenne, lors du transfert de l'agglomération de Villejoubert sur le site choisi pour la nouvelle agglomération d'*Augustoritum*. Il a été utilisé intensément à l'époque d'Auguste et de Tibère et définitivement abandonné vers le milieu du I<sup>er</sup> s. Si elle est bien le témoin de la fondation d'un nouveau sanctuaire, l'inscription du *vergobret* serait donc à fixer vers 40 p.C.

24- C'était même le cas général selon Scheid 1992, 209-211. Sur l'alimentation en eau des sanctuaires à l'époque gallo-romaine, Van Andringa, 2002, 114 ; Cazanove *et al.* 2012 (à Alésia) ; Vermeersch & Chupin 2012 (à Genainville).

25- Lejeune 1995, 94.

26- Pour certaines constructions en milieu militaire, on donne à des conduites le nom de l'empereur régnant ; mais les attestations sont très rares : en Gaule, *CLL*, XIII, 11758 (*aqua Alexandriana*) et 11759 (*aqua Gordiana*). Sur l'itinéraire d'Antonin on trouve *Aquae*, *Aquis*, *Ad Aquas*, sans surnom ; sur la *Table de Peutinger*, ces stations portent généralement un adjectif tiré d'un toponyme ou d'un ethnonyme (Miller 1916).

27- Ainsi, ce lien entre les deux divinités a été catégoriquement refusé par Lejeune 1991, 194, en raison de la liaison constante assurée jusqu'alors entre Apollon et Grannus ; ce dernier est pour lui "un Apollon thermal" (Lejeune 1995, 92). Lejeune a révélé la lecture *decannoctiacis* dans l'inscription : en suivant César, *BG*, 6.18, il faut entendre par *decam-noctio* "une dizaine de journées de vingt-quatre heures" (1995, 93).

Partout ailleurs, Grannus a été rapproché d'Apollon ; pour cet Apollon Grannus, on a volontiers supposé que le rôle de dieu guérisseur venait de Grannus, surtout en référence avec un passage de Dion Cassius<sup>28</sup>. L'assimilation à Mars remet-elle en cause cette interprétation pour le dieu des Lémovices ?

### Mars Grannus Victor

Nous proposons de compléter les noms de Mars Grannus par *Vi[ctori]*. Grannus est ainsi encadré par le nom du dieu romain et par sa qualité première<sup>29</sup> ; l'épithète *Victor* lui confère un caractère propre au Mars romain, le dieu qui défend et protège par ses armes victorieuses. Cette définition doit être rappelée, car on peut y voir l'origine de l'assimilation de Grannus à Mars, puisque "c'est par son action agressive envers toutes les forces menaçantes que Mars défend ceux qui l'implorent."<sup>30</sup> L'épithète *Victor* pourrait recouvrir ou traduire une fonction guerrière de premier plan que le Grannus lémovice manifestait en assumant son rôle de divinité protectrice de la communauté ; ce devait être d'ailleurs le principal rôle des Mars gaulois, car, sur plus de 90 épicleses de Mars recensées en Gaule par Th. Linginbühl, moins d'une dizaine ont un lien direct avec le monde des armes (fig. 7)<sup>31</sup>. Il peut expliquer qu'ailleurs, et le plus souvent, Grannus ait été assimilé à Apollon médecin. Les bains de Chassenon étaient utilisés à des fins thérapeutiques, comme l'assure ou semble bien l'assurer l'architecture des thermes<sup>32</sup>. Néanmoins, c'est Mars Grannus Victor, et non Apollon Grannus qui règne à *Cassinomagus* ; le nom de Mars est attendu puisque, dans la capitale, les eaux et Mars avaient déjà un rôle de premier plan dans le sanctuaire gallo-romain de Grannus.

### Mars Grannus, dieu identitaire des Lémovices

De l'intervention du vergobret dans l'aménagement du sanctuaire de Limoges, on a retenu que Grannus était au moins une des principales divinités publiques de la cité des Lémovices. En conséquence, Mars Grannus l'est devenu. L'époque où survint l'assimilation est indéterminée, peut-être proche de la dédicace de Postumus, puisqu'en dehors de Limoges, le corpus épigraphique n'atteste jamais Grannus seul en scène<sup>33</sup>. Mars Grannus est bien une spécificité lémovice puisqu'il est, jusqu'à l'heure présente, unique en Gaule. On pourrait même présumer que Grannus, qui fusionnera bientôt avec Mars, couronnait le panthéon local, si l'inscription du vergobret traduit bien le transfert du principal sanctuaire de la nouvelle ville des Lémovices sur un site nouveau<sup>34</sup>.

28- Dion 77.15.6. Les témoignages probants sur ce rôle sont donnés par Van Andringa 2002, 138, cf. Jullian 1920, 44-45 n. 6.

29- Exemples de deux épicleses ajoutées au nom d'un dieu : CIL, XIII, 2532 : *Deus Mars Segomo Dunas* ; 2600 : *Apollo Grannus Amarcolitan(us)* ; 3635 : *[D]eus Apollo [G]ra[n]nus Ph[o]eb(us)* ; 5315 : *Apollo Grannus Mogounus*.

30- Scheid 1994, 38 ajoute : "C'est ainsi qu'il défend le territoire, les champs et qu'il sauvegarde la santé des habitants du domaine selon Caton, 141, 2-3 (cf. Dumézil 1987, 241-244)."

31- Linginbühl 2006, 65 (cf. Jufer & Linginbühl 2001, 97-103). Les dieux celtiques assimilés à Mars étaient donc en apparence rarement des divinités guerrières.

32- Hourcade 1999, 164-165 ; voir infra.

33- Sur ce processus, Van Andringa 2002, 150. Grannus seul n'apparaît en Gaule que sur une inscription de Bonn, d'un caractère très particulier : un poème gravé sur un autel dédié avant tout à la gloire de l'empereur porte une dédicace qui énumère *[S]ospiti Concordiae, [G]rannus, Camenis, Martis et Paci Lari, qui[n] et deorum stirpe genito Caesari* ; Mars est ainsi associé à Grannus et cité après lui, dans cette énumération difficilement explicable (CIL, XIII, 8007 = ILS 1195 Bonn). On admet communément qu'Aix-la-Chapelle portait le nom d'*Aquae Grani* (ou *Granni*) sous l'empire, ce qui a, naturellement, conduit à faire de Grannus une divinité des eaux, en somme comme Apollon (Jullian 1920.2, 44-45 n. 6). Entre autres, Picard 1957, 110 parle ainsi du "célèbre sanctuaire celtique (d'Apollon Grannus) d'Aix-la-Chapelle". Mais le nom de la station ne figure pas sur les *Itinéraires* ou les autres sources antiques, et l'origine de cette appellation (*Aquisgranum*, en 972) n'est pas recevable pour l'Antiquité selon CIL, XIII, 2, page 517 (O. Hirschfeld et C. Zangemeister) ; Zeidler 2008, 84-85 ; *contra* cependant Jullian 1920.1, 43 n. 12, et encore CIL, XVII, 2, p. 227 (G. Walser, 1986) ; disons qu'*Aquae Grani* ou *Granni* ne peut-être dans ce cas qu'une hypothèse (RE 2.1.[1895], col. 300-301 *sv Aquae Grani*, Leonhard). Une étymologie relative à Grannus a été proposée pour divers autres nom de lieux, en part. *Grannono* (Port-en-Bessin, Calvados : *Not. Occ.*, 37.14). *Grannus* est aussi un nom d'homme : Alföldy 1974, 235 (dans le Norique) ; *RIB*, 2420, 27 (incertain).

34- Comme on le déduit de l'étude du sanctuaire proche du forum par Loustaud 2000 (*supra*, n. 23).



Fig. 7. Les principales épithètes de Mars dans la Gaule romaine (L. Maurin, fond de plan : Jufer & Linginbühl 2001).

## Dea Cobrandia

Après *Vi*/, le complément [*ctori et dea*]e remplit l'espace libre de la ligne 2. Si notre restitution est exacte, la préposition ET confirme bien ici le triple nom de la divinité masculine. Pour la divinité féminine, Cobrandia, notre collègue J. Gorrotchategui<sup>35</sup> nous suggère de la considérer comme une divinité des confins, d'après le déterminant bien connu *-randa/randia*<sup>36</sup>. Avec le préfixe *cob/con-* (latin *con-, cum*) Cobrandia aurait le sens du latin *confinalis* ; comme Chassenon se trouve précisément tout près de la limite assignée par J.-M. Desbordes aux Lémovices<sup>37</sup>, cette interprétation conviendrait parfaitement. *Cobrandia* est inconnue dans le répertoire des divinités indigènes, signe qu'elle était vénérée dans une sphère très restreinte, limitée à Chassenon ou aux alentours. Unie au Mars Grannus des Lémovices, elle lui imprimait une dimension proprement locale<sup>38</sup>.

## LES DONATEURS ET LE MONUMENT OFFERT

### Une évergésie familiale

Le donateur n'est pas, comme à Limoges, un magistrat de la cité. Il est nommé, l. 3 et 4, sans aucun titre en compagnie de ses fils. Il désigne son père à la manière indigène : il est fils de Scaurus, retenu comme nom gaulois latinisé<sup>39</sup>. Quant à son état-civil, il manque 14 lettres (éventuellement à une près) avant le R dont on discerne la boucle dans la partie conservée qui compte elle aussi 14 lettres. L'espace est trop large pour être occupé par un nom unique ; il est donc très vraisemblable, sinon certain, que notre homme portait les *tria nomina* du citoyen romain. Son *cognomen* se terminait par *-rinus* ; les surnoms romains qui ont cette désinence sont très nombreux<sup>40</sup> ; en revanche, on peut croire, à voir le nom de son père et celui d'un de ses fils, qu'il portait un surnom d'origine gauloise ; or ceux qui se terminent ainsi sont très rares<sup>41</sup> ; parmi eux, *Scaurinus* retient évidemment l'attention. Dans cette hypothèse, le prénom et le nom occuperaient 9 ou 10 lettres, ce qui laisserait un trop large éventail de possibilités pour risquer une restitution. Le fils aîné porte un nom de 7 lettres et, si l'on voulait absolument combler l'espace correspondant, on verrait qu'il est parfaitement occupé par *Scaurus*, le même nom que celui de l'aïeul ; la famille du donateur aurait été très attachée à ce nom, s'il se vérifiait qu'il le portait comme *cognomen*. Mais on voit que l'on reste ici dans le domaine des hypothèses invérifiables tant que la partie gauche de la pierre est inconnue. Quant au second fils, il porte un nom gaulois au nominatif en *-a*, composé de thèmes courants, *Dubno*, "bon" et *dagos*, "profond, noir, ténébreux"<sup>42</sup>.

Il y a de fortes présomptions pour faire du donateur le premier homme citoyen romain dans cette famille dont les noms sont puisés dans le répertoire indigène, témoignant de racines purement locales. Cette

35- Message du 29 avril 2013 dont nous le remercions vivement. Nous remercions aussi P. Aupert et J.-P. Brethenoux pour leurs suggestions lors de la découverte.

36- Lambert 1994, 37.

37- Desbordes 1983, en part. 38 (carte).

38- Ni Cobrandia, ni Mars ne semblent avoir laissé de traces dans la toponymie locale. Grannus est peut-être évoqué par l'hydronyme Graine (aussi orthographié Grène), petit cours d'eau qui prend sa source au sud-est de Rochechouart et borde le plateau de Chassenon au sud ; le village de Grenord est connu à l'ouest du bourg ; Fontgrenier et La Ganne sont deux lieux-dits situés à l'ouest de Rochechouart, à quelques centaines de mètres de la source supposée de l'aqueduc qui alimente les thermes. Pommerol 1901 raconte qu'en Auvergne et dans le Limousin, une fête des brandons – qui a lieu le premier dimanche de Carême dans le mois équinoxial de mars – se célébrait au chant de la "granno-moi" connu encore au début du xx<sup>e</sup> s. : "Granno, mo moi / Granno, mon pouère, / Granno, mo mouère! / Brando, brandounci, / Tsaque brantso, in plan panei!" (Grannus, mon ami, Grannus mon père, Grannus ma mère ! Brande, brandon, Chaque brande un plein panier !). Mais ce "granno"-là pourrait n'être qu'un grain !

39- Delamarre 2007, 164 et 231 (thème *Scauro*).

40- 120 environ dans Solin et Salomies 1994, 466-467.

41- Nous ne voyons guère dans Delamarre 2007 que Sarinus, Sorinus, Togenovarinus (douteux) et Scaurinus.

42- Delamarre 2003, 134 et 150, cf. Lambert 1994, 32-33 ; Delamarre 2007, 81, cite un potier de Lezoux nommé Dagodubnus.

promotion peut être mise en relation avec son évergésie. Il associe ses fils qui sont désignés par leur seul *cognomen* et qui, pour cette raison, doivent être très jeunes. Il marque ainsi leur place dans la communauté, et sa générosité à l'égard de celle-ci est un gage pour leur avenir.

## Le monument

### Le vocabulaire des équipements

La restitution du nom du monument offert est délicate. Peut-être peut-on évoquer pour cela le lieu de découverte de la pierre et la topographie.

Certes, on a souvent relevé le déplacement d'inscriptions sur des distances plus ou moins longues, mais force est de constater que – au vu du contexte stratigraphique de la découverte – l'on n'aurait aucun élément ici pour l'expliquer, par exemple par le remploi pour un autre usage et/ou dans un autre bâtiment ; le théâtre, l'aqueduc ou le temple sont relativement éloignés du lieu de la découverte, et aucun de ces mots ne peut être inséré dans l'espace disponible<sup>43</sup>. L'hypothèse du "bassin" repéré à l'est des thermes – et dont il reste à démontrer qu'il est antique – ne nous retiendra guère au vu de la coupe du terrain, puisqu'il est nettement en contrebas ; si l'inscription en provenait, il aurait fallu la remonter sur plusieurs dizaines de mètres. Il y a donc, croyons-nous, de fortes probabilités pour qu'elle désigne l'établissement thermal ou l'un des ses équipements. La parfaite conservation du texte milite en faveur d'un milieu clos.

Le champ des possibilités reste large pour combler la lacune de la l. 5 au début de laquelle 7 à 9 lettres peuvent prendre place, suivant leur longueur ; on le constate en dressant une liste des monuments possibles offerts à une collectivité dans le cadre d'un établissement thermal<sup>44</sup>. En seront exclus les noms qui ne cadrent pas avec l'espace disponible sur notre pierre où le texte ne comporte pas d'abréviations ; on se rend compte de la précision qu'il faut rechercher, à voir comment une lettre de plus ou de moins à l'accusatif peut éliminer des monuments possibles : ainsi, sont trop longs *caldarium* (*calidarium*, *-ia*), *maceriam* (*-ias*), *nymphaeum*, *palestram*, *tabernam* (*-as*) ; trop courts, *aquam*, *fontem* (*-es*), *lacum*, *statuam*<sup>45</sup> (fig. 8).

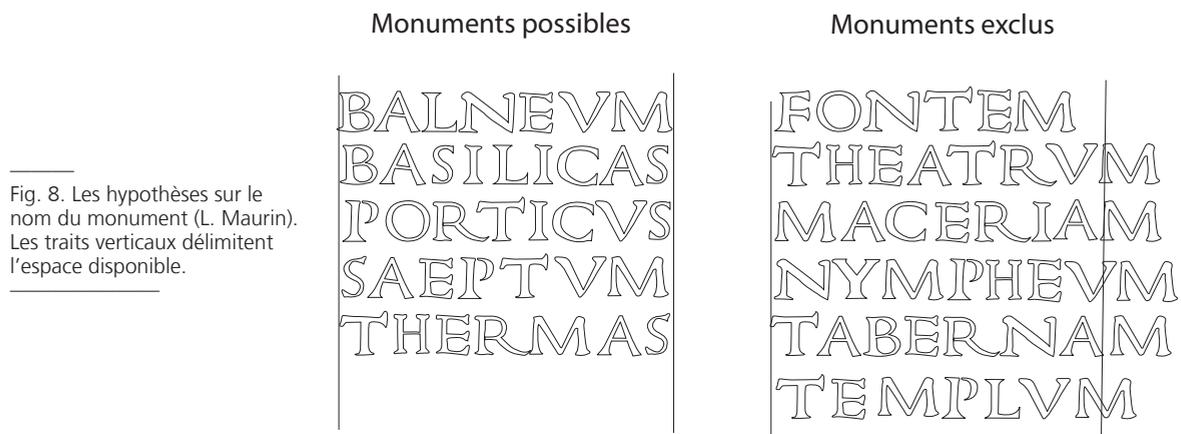


Fig. 8. Les hypothèses sur le nom du monument (L. Maurin). Les traits verticaux délimitent l'espace disponible.

43- L'absence de formule de consécration n'est pas un argument suffisant pour écarter l'hypothèse de l'offrande d'un édifice sacré, par exemple à Rancon (Haute-Vienne), *CIL*, XIII, 1449 : *Numinibus Aug(ustorum)*, / *fanum Plutonis*, / *Andecamulen-/ ses de suo posuerunt*). Pour l'inscription de Chassenon, *Fanum*, *aedes* ou *ara* seraient des mots trop courts ; *templum* nécessiterait un tassement des lettres que l'on n'a aucune raison d'opérer.

44- Avec l'index du *CIL* (XIII, V, 182-184) ; on peut notamment s'appuyer sur l'énumération des bâtiments divers qui, à Nérès, complètent la construction des fontaines et des thermes (*CIL*, XIII, 1376-1377) ; le *Vocabulaire thermal* de R. Rebuffat (1991, 29-32) donne une ouverture plus générale ; voir aussi *ILS*, 5663-5728 et 9366-9367. Van Andringa 2002, 108-114, a donné des définitions et des commentaires précis sur la plupart de ces équipements en Gaule.

45- La mention qui suit du décor ferait d'ailleurs de *statuas* à la fois le sujet et l'objet.

La restitution proposée pour la l. 6, [*clum suis orna[mentis omnibus]*], occupe parfaitement l'espace disponible et pourrait concerner des bâtiments divers<sup>46</sup>, ici à l'accusatif, parfaitement adéquats à l'espace disponible sur la pierre : *balneum*, *basilicas* (mieux cadré qu'au singulier), *piscina*, *porticus*, *saeptum*, *thermas*.

En réalité, l'examen se limite à deux candidats. On supprimera, malgré sa parfaite insertion dans l'espace, *saeptum* qui n'est connu en Gaule qu'en composition<sup>47</sup>. Les basiliques (*basilicam*, -as) sont une seule fois en Gaule associées à des thermes : elles sont connues surtout dans l'équipement des sanctuaires<sup>48</sup>. On peut de même hésiter à inclure dans la liste *piscinam* (*piscinas* serait un peu court) ; les piscines font parfois partie d'un sanctuaire<sup>49</sup> ; elles apparaissent très rarement sur les inscriptions des provinces gallo-romaines dans un contexte thermal, preuve qu'elles ne faisaient pas partie de l'équipement de prestige dans les établissements de bains<sup>50</sup>. À Chassenon, le bassin reconnu à l'est et en contrebas des thermes pourrait porter le nom de piscine<sup>51</sup>, mais on reste dans le domaine d'un possible très aléatoire et, comme on l'a dit, son éloignement rend l'hypothèse fort peu probable. Jusqu'à plus ample informé à son sujet, nous croyons plus raisonnable de ne pas prendre le terme en compte. Enfin, *thermas* et *balneum* s'excluent l'un l'autre, mais le premier est plus approprié dans le cas présent, car il semble que l'on ait employé couramment *balneum* plutôt pour désigner un établissement privé et *thermae* pour des bains publics comme l'étaient ceux de Chassenon<sup>52</sup>.

#### Le monument et la situation de l'inscription

La situation de l'inscription peut-elle guider le choix entre *thermas* et *porticus* ? Rappelons qu'elle a été exhumée à l'intérieur des thermes, tout près du mur de façade oriental (cf. fig. 2). Or, dans cette zone, aucune structure définitivement identifiable à une *porticus* indépendante n'a été repérée par l'archéologie (fig. 9). Deux ensembles d'espaces pourraient néanmoins être pris en considération. D'une part, les galeries à colonnades qui bordent les palestres à *natatio* P1 et P4 et, d'autre part, les deux longues galeries est-ouest qui, au nord et au sud des thermes, permettaient d'accéder au bâtiment. Mais ces solutions ne nous satisfont guère en raison de l'importance toute relative de ces espaces périphériques des bains.

Au contraire, le mot *thermas* conviendrait parfaitement pour combler le vide de la ligne 5 et il s'accorderait à la forme de l'inscription. Les dimensions de la plaque, celle des lettres de petite taille (3 cm), mais profondément gravées, correspondraient mieux à une zone d'entrée du bâtiment. Deux solutions sont alors envisageables.

On pourrait d'abord proposer de la restituer au dessus de chacune des portes principales de l'édifice, situées dans les angles nord-est et sud-est des thermes comme l'ont montré les fouilles d'octobre 2012 (fig. 9). En effet, après avoir parcouru un long couloir, le visiteur arrivait à la porte d'entrée au-dessus de laquelle notre pierre aurait pu être encastrée. Néanmoins, cette solution impliquerait deux exemplaires du texte, l'un destiné à la porte sud et l'autre à la porte nord. On jugera aussi comme peu approprié le lieu de découverte de l'inscription, au centre de l'édifice, à égale distance entre les deux entrées.

46- La mention des *ornamenta* est très fréquente. Elle est exprimée à Entrains dans les mêmes termes qu'à Chassenon : *Augusto sacrum deae / Eponae / Connonius Icotasgi fil(ius) templum cum suis ornamentis omnibus de suo donavit l(ibens) m(erito)*, CIL, XIII, 2902.

47- Au surplus, les attestations sont très rares, et concernent seulement des sanctuaires, où le *consaeptum* est une construction annexe : *consaeptum circa templum* (CIL, XIII, 950-954, Périgueux) ; *templum sicut cons(a)eptum* (CIL, XIII, 11313, Trèves) ; *consaeptum fani* (ILTG 306, Lhuis). Le sens peut être voisin de *maceria* et s'entendre comme enceinte, mur de clôture.

48- CIL, XII, 4342 (ILS 5685), Narbonne. Sur les basiliques équipant des sanctuaires, Van Andringa 2002, 110-112 et 127 n. 87 et 88. Sidoine Apollinaire emploie seulement par métaphore le mot basilique pour désigner une grande salle froide qu'il vient de décrire dans les thermes de la villa d'Avitacum (Sid., *Carm.* 19).

49- CIL, XII, 4338 (Narbonne).

50- C'est qu'en somme elles faisaient partie de l'équipement "de base" des établissements de bains. Rebuffat 1991 cite, notamment dans des constructions privées, des piscines sortant de l'ordinaire : ainsi la *calida piscina mirifica* de la villa des *Laurentes* (Pline, 2.17.11).

51- Grande piscine à l'extérieur des thermes dans la villa d'Avitacum (Sid., *Epist.* 2.6-8) ; piscine sans thermes : CIL, XIII, 11353 (Metz), ... *piscin(am) et campum... dedit.* .

52- Rebuffat 1991, 23.

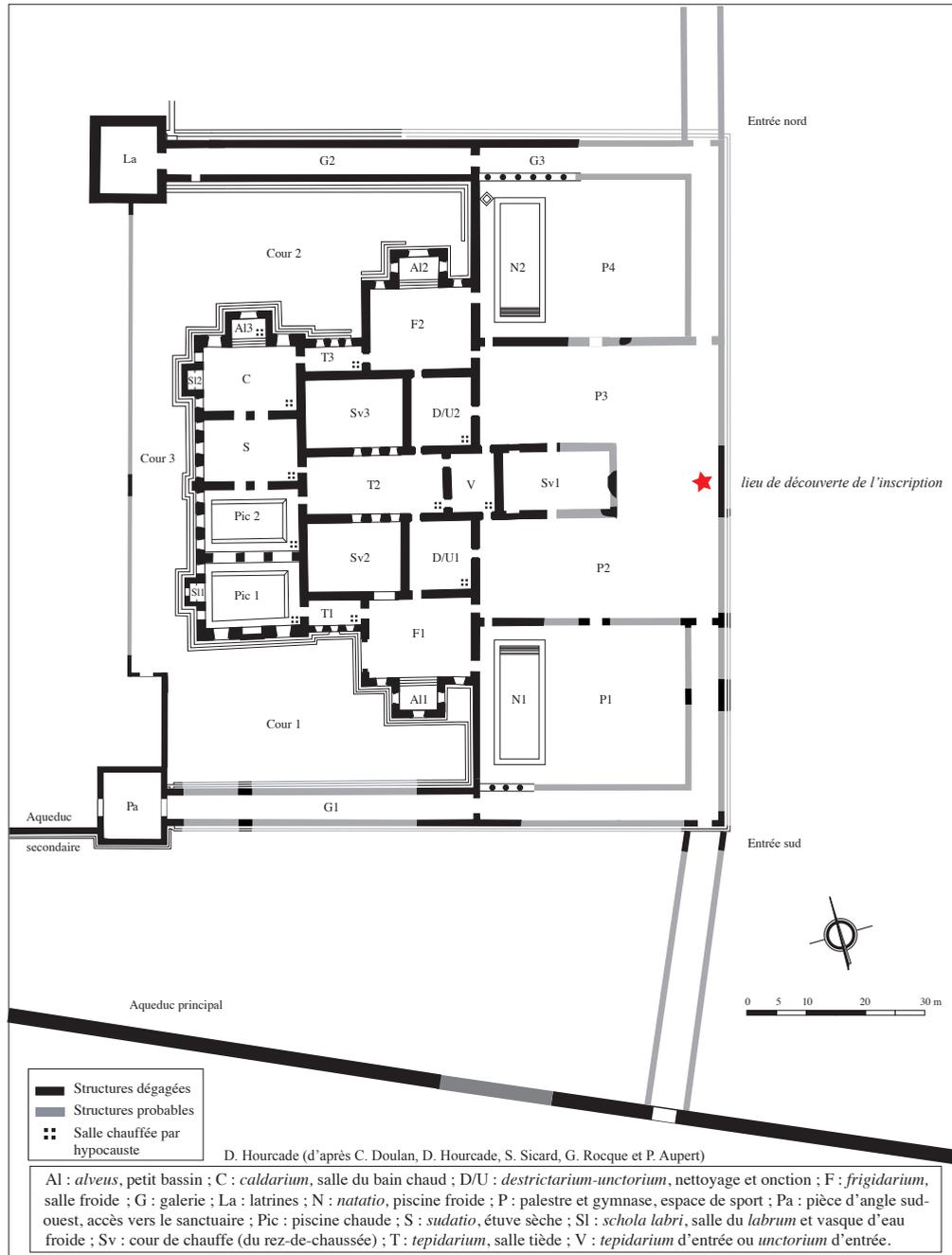


Fig. 9. Plan des thermes de Longeas à Chassenon (D. Hourcade).

Au vu de l'architecture des thermes et du contexte archéologique, une autre solution nous paraît préférable. La pierre était plus vraisemblablement encastrée au milieu de la face interne du mur de façade de l'établissement d'où elle aurait été déchaussée lors de la ruine de ce mur après le VI<sup>e</sup> s.<sup>53</sup>. De la sorte, l'inscription aurait été visible pour l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient entrés par le nord ou le sud, car ils devaient obligatoirement passer par cette très vaste salle en U (P2 et P3 couvrent une superficie globale d'environ 2000 m<sup>2</sup>) destinée à accueillir les vestiaires dans sa partie orientale et à servir de gymnase dans sa moitié occidentale.

Encastrée dans l'axe de symétrie du bâtiment, l'inscription rappelait à tous – baigneurs et curistes – le nom de l'évergète et elle mettait les thermes sous la protection de Mars Grannus Victor. Ce sont avant tout des dispositions architecturales qui constituent la plus grande originalité des constructions de Longeas, les deux immenses piscines chauffées dans lesquelles pouvaient évoluer des dizaines de baigneurs ; elles impriment à ces bains un caractère thérapeutique<sup>54</sup>. Elles répondent à une des fonctions de Mars Grannus, le dieu qui, victorieux du mal, assure la santé<sup>55</sup>.

## L'INSCRIPTION DE CHASSENON

### Le texte

[Numinib(us) Augusto]r(um), Marti Granno Vi-  
[ctori et de] Cobrandiae,  
[ . . . . . ]rinus Scauri filius,  
[ . . . . . et D]ubnodaga fili,  
[thermas ? c]um suis orna-  
[mentis omnibus] de sua pecun(ia) ded(erunt).

“Aux puissances divines des Augustes, à Mars Grannus Victor et à la déesse Cobrandia, [---]rinus, fils de Scaurus, [---] et Dubnodaga ses fils, ont offert ces thermes (?) avec tout leur décor, à leur frais.

### La datation

*Numina Augustorum* ne peut se rapporter avec certitude à Marc Aurèle et Lucius Vérus ou, dans la suite, à un couple d'empereurs. Toutefois, c'est une possibilité et, de toute manière, c'est surtout à partir de leur règne commun que la formule est attestée. Mais on se souvient qu'elle était connue depuis Hadrien<sup>56</sup>.

L'archéologie permet de fixer postérieurement à 90 le début de la construction du bâtiment thermal<sup>57</sup> ; il est achevé dans le dernier quart du II<sup>e</sup> s., et plus probablement dans les dernières années de ce siècle. Pour l'inscription, une datation des années 161-169, ou, plus largement, de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. semble convenable.

53- La position stratigraphique de l'inscription (US 9231) indique qu'elle est associée à l'effondrement du mur de façade (US 9221 et 9233 à l'extérieur ; cf. la fig. 2).

54- C. Doulan (2008, 337-338) a fait un examen critique des prétendus ex-voto découverts dans les thermes de Longeas (Hourcade 1999, 164-165) ; deux d'entre eux ont retenu spécialement l'attention : une tête sculptée aux quatre prunelles, une statuette en terre-cuite d'un homme au bras “en écharpe”, etc.)

55- Scheid 1994, 38.

56- Supra, n. 13.

57- Hourcade *et al.* 2012.

## CONCLUSION

Les restitutions que nous proposons nous ont paru dans l'état actuel, la meilleure solution possible pour compléter la partie gauche du texte. La découverte, qu'il faut souhaiter, du second bloc de la dalle inscrite dans une campagne archéologique ultérieure pourra les infirmer ou les valider.

Mars Grannus Victor était, à notre avis, la divinité tutélaire de ces bains qui inauguraient le circuit que parcouraient les visiteurs pour se rendre au sanctuaire, ce qui n'implique d'aucune manière pour cet établissement un rôle cultuel ; profane, il était simplement placé sous la protection d'un couple divin. Cette tutelle devait d'une manière ou d'une autre contribuer à attirer vers Mars Grannus et Cobrandia les implorations et la reconnaissance de visiteurs qui venaient pour chercher le bien-être ou la guérison dans des thermes.

Ceux-ci sont offerts à une communauté limousine et en même temps à une divinité composite qui est une belle expression du syncrétisme gallo-romain<sup>58</sup>. Du donateur, nous ne savons rien, sauf qu'il a tenu à associer ses fils à son évergésie et qu'il place sa famille sous l'égide du dieu vainqueur. Dans l'épigraphie du monde romain, les exemples ne manquent pas de notables parvenus à la fortune et à la respectabilité par l'acquisition de la citoyenneté romaine, et qui cherchent à percer dans la haute société locale en y préparant par des générosités marquantes l'entrée de leurs enfants.

L'inscription de Chassenon traduit un accord parfait entre le monde des dieux et les structures politiques qui règlent la vie des hommes : les *numina Augustorum* dominent le monde des dieux en même temps que l'empire ; Mars Grannus est, chez les Lémovices, une divinité tutélaire de la cité, cellule essentielle du monde romain ; comme il n'est attesté que chez les Lémovices, nous avons même été portés à croire, en évoquant l'inscription de Limoges, que Mars Grannus était leur dieu national ; enfin, la déesse Cobrandia veille avec lui sur une communauté locale implantée près de leur frontière.

## Bibliographie

- 
- Alföldy, G (1974) : *Noricum*, Londres-Boston.
- Bost, J.-P. et G. Fabre (2001) : *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA), Pétrucos*, Bordeaux.
- Bost, J.-P. et J. Perrier (1990) : "Un vergobret à Limoges sous le Haut-Empire romain", *TAL*, 10, 27-32.
- Brouquier-Reddé, V., E. Bertrand, M.-B. Chardenoux, K. Gruel et M.-C. L'Huilier, éd. (2006) : *Mars en Occident. Actes du colloque international "Autour d'Alloues (Sarthe), Les sanctuaires de Mars en Occident"* (Le Mans, Université du Maine, 4-6 juin 2003), Rennes.
- Cazanove, O. de et P. Méniel, éd. (2012) : Étudier les lieux de culte en Gaule romaine, Actes de la table ronde de Dijon, 18-19 sept. 2009, Montagnac.
- Cazanove, O., V. Barrière, F. Creuzenet, H. Dessales, L. Dobrovitch, S. Féret, Y. Leclerc, L. Popovitch, J. Simon et J. Vidal (2012) : "Le lieu de culte du dieu Apollon Moritasgus à Alésia", in : Cazanove & Méniel, éd. 2012, 95-121.
- Cüppers, H., éd. (1990) : *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart.
- Delamarre, X. (2003) : *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, 2<sup>e</sup> éd., Paris.
- (2007) : *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris.
- Desbordes, J.-M. (1983) : "Les limites des Lémovices", *Aquitania*, 1, 37-48.
- Dondin-Payre, M. et M.-T. Raepsaet-Charlier, éd. (2006) : *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles.

---

58- Notre texte traduit une pratique générale : "Donner un monument à la collectivité, c'était l'offrir au dieux" (Van Andringa 2002, 197).

- Dondin-Payre, M. et M.-T. Raepsaet-Charlier (2006) : "Les sanctuaires, témoins de romanité", in : Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier, éd. 2006, V-IX.
- Doulan, C. (2008) : *Sanctuaires et vie religieuse dans l'Aquitaine celtique à l'époque gallo-romaine (architecture et sculpture)*, 4 vol., Thèse inédite de doctorat, Université de Bordeaux 3.
- Doulan, C., L. Laüt, A. Coutelas, D. Hourcade, G. Rocque et S. Sicard, coord. (2012) : "Dossier Cassinomagus. L'agglomération et des thermes. Résultat des recherches récentes (2003-2010) à Chassenon (Charente)", *Aquitania*, 28, 99-298.
- Duval, P.-M. (1956) : *Les dieux de la Gaule*, Paris.
- Dumézil, G. (1987) : *La religion romaine archaïque*, 2<sup>e</sup> éd., Paris.
- Fincker, M. et F. Tassaux (1992) : "Sanctuaires 'ruraux' d'Aquitaine et culte impérial", *MEFRA*, 104, 41-76.
- Fishwick, D. (1969) : "The Imperial Numen in Romain Britain", *JRS*, 69, 76-91.
- Fishwick, D. (1987-2004) : *The Imperial Cult in the Latin West*, Leiden, 3 tomes, 7 vol.
- Hatt, J.-J. (1989) : *Mythes et dieux de la Gaule, 1. Les grandes divinités masculines*, Paris.
- (1989) : *Mythes et dieux de la Gaule, II*, Sur Internet (manuscrit recomposé en 1998-2000 à partir des notes de Hatt).
- Hourcade, D. (1999) : "Les thermes de Chassenon (Charente) : l'apport des fouilles récentes", *Aquitania*, 16, 153-177.
- Hourcade, D., C. Doulan, X. Perrot, C. Bobée et S. Soulas (2012) : "Plan et chronologie des thermes de Longeas (Charente) : nouveau bilan", in : Doulan *et al.* 2012, 131-148.
- Jufer, N. et T. Linginbühl (2001) : *Répertoire des dieux gaulois. Les noms des divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et la toponymie*, Paris.
- Jullian, C. (1920) : *Histoire de la Gaule*, t. 5 (1920-1) et t. 6 (1920-2), Paris.
- Lambert, P.-Y. (1994) : *La langue gauloise*, Paris.
- Lejeune, M. (1991) : "Note d'information : sur une dédicace lémovice à Grannos", *CRAI*, 193-195.
- (1995) : "Noms d'étymologie gauloise, XI : les 'dix-nuits' de Grannos", *Rev. Celtique*, 32, 91-95.
- Linginbühl, T. (2006) : "Mars Caturix : Numen et sanctuaires du Mars helvète", in : Brouquier-Reddé *et al.*, éd. 2006, 63-72.
- Loustaud, J.-P. (2000) : *Limoges antique*, TAL Suppl. 5, Limoges.
- Merten, H. (1985) : "Der Kult des Mars in Trevererraum", *TZ*, 48, 1-113.
- Miller, K. (1916) : *Itineraria Romana. Römische Reisewege an der Hand des Tabula Peutingeriana dargestellt*, Stuttgart [Rome, 1964].
- Picard, C. (1957) : "D'Éphèse à la Gaule...", *REG*, 1957, 103-112.
- Pommerol, F. (1901) : "La fête des brandons et le dieu gaulois Grannus", *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2, 427-431.
- Raepsaet-Charlier, M.-T. (1993) : *Diis Deabusque sacrum. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies*, Paris.
- Rebuffat, R. (1991) : "Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain", in : *Les thermes romains* 1991, 1-34.
- Scheid, J. (1991) : "Sanctuaires et thermes sous l'empire romain", in : *Les thermes romains* 1991, 205-216.
- (1992) : "Épigraphie et sanctuaires guérisseurs en Gaule", *MEFRA*, 104, 25-40.
- (2006) : "Réflexions sur le Mars Trévire", in : Brouquier-Reddé *et al.*, éd. 2006, 35-44.
- Solin, H. et O. Salomies (1994) : *Repertorium nominum gentilium et cognominum latinorum, 2<sup>e</sup> ed. augmentée*, Hildesheim.
- Spickermann, W. (1989-1990) : "Eine Weihung des Mars Loucetius aus Groß-Gerau", *Mainzer Zeitschrift*, 84/85, 205-208.
- Les thermes romains* (1991) : *Les thermes romains, Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome, Rome, 11-12 novembre 1988*, CollEfr 142, Rome.
- Van Andringa, W. (2002) : *La religion en Gaule romaine, piété et politique (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles apr. J.-C.)*, Paris.
- Vermeersch, D. et M. Chupin coll. (2012) : "Le complexe religieux des Vaux-de-la-Celle à Genainville (95) : nouvelle proposition de phasage du sanctuaire d'après les dernières fouilles", in : Cazanove & Méniel, éd. 2012, 229-243.
- Zeidler, J. (2008) : "On the Etymology of Grannus", *Zeitschrift für celtische Philologie*, 53, 77-91.